

Affaire suivie par :

Mme TEBAR Maria / CEREMA
ems@cerema.fr
Mme SZYMANSKI-PANNETIER Karine / MEL
M. WALLART David / MEL
plandemobilité@lillemetropole.fr

Objet : Enquête de mobilité par smartphone

Madame, Monsieur,

La Métropole Européenne de Lille (MEL) a décidé de réaliser une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents de son territoire, durant la période du 13 novembre 2024 au 30 avril 2025.

La MEL et le Cerema¹, établissement public de l'Etat, vous remercient vivement d'avoir répondu à cette première enquête qui a été menée par un enquêteur, directement à votre domicile en présentiel, ou par téléphone. Vos réponses, traitées anonymement, vont permettre de mieux connaître la mobilité des habitants de la MEL, et ainsi, de développer des politiques de mobilité, de transport, d'aménagement et d'urbanisme en adéquation avec leurs besoins.

Lors de la première enquête, à la fin de votre entretien, vous avez accepté de vous porter volontaire pour répondre à une nouvelle enquête de mobilité. Celle-ci vise cette fois à mieux connaître vos itinéraires au quotidien, ainsi que les modes de transport que vous utilisez pendant une semaine complète.

Cette nouvelle enquête doit être réalisée par vous-même, en utilisant l'application TravelVu que vous devez installer sur votre smartphone. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le flyer en pièce jointe, mais aussi sur le site internet www.ems.fr, par e-mail emc.mel@alyce.fr, ou en appelant au numéro vert **03 74 09 17 77**.

Les données collectées grâce à l'application smartphone seront complémentaires à celles précédemment recueillies. Elles permettront la réalisation d'analyses des déplacements plus approfondies. Les données de géolocalisation contribueront à identifier précisément les modes de transport les plus utilisés, les temps et les lieux de recherche du stationnement. La collecte des itinéraires permettra d'obtenir des données très fines sur les distances parcourues et les temps de parcours, et de réaliser ensuite un diagnostic précis sur la pollution liée au transport.

La durée de 8 jours consécutifs est également importante afin de réaliser des analyses de la mobilité en fonction des jours de la semaine.

¹ Cerema : Centre d'Études sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement. Établissement public sous tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Cerema – Direction Hauts-de-France
Adresse : 44Ter, rue Jean Bart, 59000 Lille

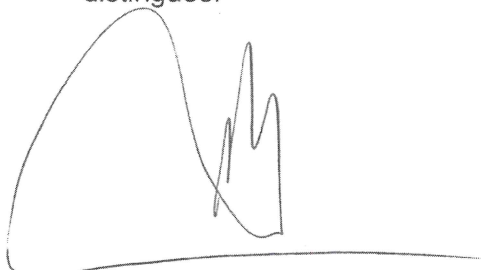
Siège social : Cité des mobilités - 25 avenue François Mitterrand - CS 92 803 - 69674 Bron
Cedex

www.cerema.fr

Tous les déplacements que vous réaliserez quel que soit le mode de transport utilisé (la voiture, les transports en commun, à pied, à vélo...) sont intéressants et utiles à l'enquête, quels que soient la raison de votre déplacement, le temps nécessaire ou la distance de ce déplacement.

Conformément au règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles (RGPD) ainsi qu'à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, vos réponses resteront confidentielles et serviront uniquement à l'établissement de statistiques. En fin d'enquête, toutes les informations nominatives seront détruites. Les fichiers constitués ainsi que les exploitations réalisées seront rendus totalement anonymes, au plus tard le 31 décembre 2025 et toutes les données personnelles seront détruites.

Restant à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire, nous vous remercions de votre participation active, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Métropole Européenne de Lille

Vice-Président

Mobilités, Transports Publics

M. Sébastien LEPRETRE

Cerema

Directeur Cerema Hauts-de-France

M. Antoine LEBEL

